L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 31 JUILLET.

FEUILLETON.

LA MAISON DE MAUREZE,

PAR HENRY GRÉVILLE.

III.

Le marquis de Maurèze était loin d'être plus mauvais que ceux de son âge et de son temps. Jusqu'à trente ans il avait vécu comme tout le monde, et profité du soulagement que la mort de Louis XIV avait apporté à toute la cour. On était si las de l'hypocrisie des dernières années que plus d'un, bon et vertueux au fond, afficha les fanfaronnades les plus éhontées du vice pour faire comme les autres. Guy de Maurèze n'était certes pas des plus parfaits, mais, répétons-le, il n'était pas des plus mauvais. Son père, homme sévère, qui avait le suprême talent de rendre la vertu haïssable, tant il la faisait rêche et gourmée, lui avait pourtant inculqué des principes solides, de ceux qui survivent à tout, et qu'on retrouve à cinquante ans au fond de soi-même, quand toute l'écume des passions a fini de déborder et qu'il ne reste plus au fond de la coupe que le vin généreux. Pour quelques-uns, ce jour-là n'arrive jamais. Ils vieillissent comme ils ont vécu, frivoles et souvent ridicules. Ceux-là n'avaient que de l'écume dans leur coupe. Chez d'autres, le bon vin tourne en vinaigre, au vent de l'adversité.... ceux-ci sont plus à plaindre qu'à blâmer, car ils vieillissent solitaires.

Guy de Maurèze n'était ni de ces derniers, ni des autres; mais sa liqueur à lui, généreuse entre toutes, devait bouillonner et déborder encore pendant longtemps. Et puis, par-dessus tout, il craignait le ridicule. Donc, il adora sa femme pendant un mois.

Au bout d'un mois, ses amis commencèrent à le plaisanter.

—Cela ne se fait pas, lui disait-on, c'est du dernier bourgeois! On ne trompe pas ainsi son monde.

—J'admets, lui dit un jour un des hommes les plus brillants—lisez les plus vicieux—de l'époque, j'admets qu'on s'occupe du soin de perpétuer sa maison, mais du diable s'il faut renoncer à toute autre ambition!

C'est qu'en effet le marquis s'était marié pour perpétuer sa maison. Une si noble race ne pouvait périr! Or, son père lui avait choisi une femme accomplie sous tous les rapports, noble à souhait, belle, —trop peut-être puisque Guy s'oubliait près d'elle, —riche, parfaite en un mot: en de telles mains, la maison de Maurèze ne pouvait péricliter.

Gabrielle était dans le paradis. Tout l'enivrait: sa propre jeunesse, l'amour de son mari, les égards dont on l'entourait. elle qui n'avait été jusque-là qu'une petite pensionnaire, aussi noble, aussi riche, mais pas plus que ses compagnes de couvent, tout était fait pour lui tourner la tête. Elle fut présentée dans le monde, le cérémonial compliqué des visites à recevoir et à rendre lui coûta quelques efforts de mémoire, mais elle s'en acquitta sans trop de bévues.

Le monde l'enchantait,—de loin. Ce brouhaha d'habits brodés, de robes somptueuses, de musique et de théâtre, ce cliquetis d'esprit semblable au choc des fleurets dans un assaut, lui faisait l'effet d'un feu d'artifice perpétuel et ses ravissements enfantins avaient le privilége de réjouir fort le marquis.

Mais cette joie fut de courte durée. Ayant laissé deux ou trois fois sa femme aller à des réunions féminines dont les hommes étaient exclus, il vit Gabrielle en revenir si fort scandalisée des propos qui s'y étaient tenus et de la morale qu'on y avait débitée, qu'il s'en fit rendre un compte fidèle. L'ingénuité de sa femme ne savait ni ne voulait rien cacher;—Gabrielle lui dépeignit tout au long la crudité des expressions, le laisser-aller les principes et même les railleries qu'avait suscitées son étonnement.

—Vous êtes toute neuve, ma chère, lui avait dit la baronne de P...... Avant six mois vous penserez autrement.

—J'espère bien que non! Je voudrais bien voir cela!

Mais comme il était impossible de tenir une marquise de Maurèze en chartre privée, le jeune époux reconnut bientôt que, pour empêcher les mœurs du temps de gangrener l'âme innocente de sa femme, il n'était qu'un seul recours: l'enlever bravement et la conduire à la campagne.

Cette proposition était d'autant plus acceptable que désormais l'avenir de la maison de Maurèze était assuré: Gabrielle devait être mère. Aux premiers mots que lui toucha son mari de ce nouveau plan d'existence, elle témoigna la joie la plus expansive.

—C'est charmant! dit-elle; au moins là, tu m'appartiendras, car ici je ne te vois guère, et puis je ne recevrai plus les visites de ces messieurs tes amis, si désagréables quand ils rient, et qui ont l'air de se moquer de moi parce que je t'aime.

Ces paroles confirmèrent de plus en plus le marquis dans son opinion; et, malgré les approches de l'hiver, il se décida à installer Gabrielle au château de Maurèze, que son père lui fit cadeau à cette occasion, et qui se trouvait assez proche de Paris et de Versailles pour rendre les déplacements faciles, en même temps qu'il était assez éloigné de la capitale pour dégoûter les oisifs d'un voyage incommode.

La noble demeure était située au haut d'un coteau; des pentes savamment ménagées amenaient les carosses dans la nappe basse. Des jardins, par une grande cour, close d'une grille en fer forgé; sauf les eaux jaillissantes, qui n'étaient plus autant à la mode, c'était un diminutif de Versailles. Le grand parc, planté sous le Béarnais, abritait du gibier royal; les parterres, entretenus par une armée de jardiniers, reproduisaient les dessins de Le Nôtre; les bâtiments, construits sous Louis XIII, présentaient à l'extérieur ce mélange de brique et de pierre, si agréable à voir après les façades grises de Paris; mais cette demeure princière respirait la tristesse.

Ce n'est pas à l'âge de Gabrielle ni avec les sentiments dont elle avait le cœur rempli qu'on s'aperçoit de la mélancolie des choses; elle arriva au château pleine d'espérances joyeuses. Le duc, son beau-père, l'attendait sur le seuil pour lui en faire les honneurs. Tête nue, le vieux seigneur s'avança jusqu'à la portière du carrosse qui amenait ses bru; il lui offrit la main pour descendre et la conduisit dans la salle d'honneur, où le feu ne flambait pas encore, malgré la pluie froide d'octobre,—car dans ce bon vieux temps, Dieu merci loin de nous! on n'allumait le feu avant la Toussaint que dans la chambre des malades.

L'humidité de la salle tomba sur les épaules de la jeune femme, qui frissonna et jeta autour d'elle un coup d'œil timide. Les siéges peu commodes, les sombres tapisseries lui parurent bien solennels. Le duc, son beau-père, lui débitait son compliment de bienvenue, dû ton dont il eût fait son oraison funèbre...... Soudain une porte s'ouvrit à deux battants sur la salle à manger, richement servie, où les cristaux et la vieille argenterie brillaient sur la nappe blanche; le marquis, debout sous les feux d'une torchère près du seuil, souriait à la jeune femme...... Gabrielle sentit son cœur se réchauffer soudain; elle sourit à son mari, posa sa main fluette sur les doigts secs de son beau-père et rentra dans le courant de ses idées ordinaires.

IV.

Deux jours s'étaient écoulés dans la félicité la plus complète, car Gabrielle jouissait du bonheur inestimable de posséder son mari près d'elle depuis le matin jusqu'au soir, lorsque, à souper, le vieux duc, sortant de son mutisme ordinaire, s'adressa soudain à son fils:

—N'est-ce pas demain, lui dit-il, que vous rejoignez votre régiment?

—Demain! fit Gabrielle qui devint pâle de crainte. Je croyais que le marquis resterait ici!

Le marquis sourit tendrement à sa femme.

—Non, ma chère, lui dit-il, je ne saurais passer l'hiver ici, et vous-même n'avez pu concevoir cette espérance. Vous savez que j'appartiens à mon régiment avant d'appartenir à ma famille.

—Mais votre régiment n'est-il pas à Paris? fit timidement la pauvre Gabrielle, essayant de se raccrocher à une paille, en guise d'espérance.

—Aussi, ma chère, aurai-je le plaisir de venir très souvent vous rendre visite, dit le marquis avec la dernière courtoisie.

Gabrielle baissa les yeux sur son assiette et cessa de manger, car elle n'avait plus faim. Les deux heures qui la séparaient du repos lui parurent longues. Prétextant un malaise, elle s'était réfugiée dans sa chambre, sa grande chambre, lambrissée de chêne, haute de plafond, ombre de couleur, où la clarté des bougies n'éclairait qu'un petit espace relativement à l'ampleur de l'appartement.

Etendue sur son grand lit d'apparat, auquel on arrivait par un marchepied, elle pleurait silencieusement, le visage caché dans son mouchoir pour étouffer ses pleurs, quand le marquis entra enfin, fredonnant un air d'opéra.

Voyant sa femme sur le lit, il s'arrêta, car il craignait de l'avoir réveillée,—et le marquis était un époux modèle.

—Guy, je ne dors pas, dit Gabrielle en essayant de rendre à sa voix son timbre habituel.

Le marquis s'approcha du lit et baisa la main de sa femme. Celle-ci s'appuya sur le coude et garda la main de son mari dans la sienne.

—Tu t'en vas! lui dit-elle à voix basse d'un ton si doux, si triste, que le marquis en fut ému.

—Il le faut bien, ma mignonne, répondit-il en pliant le genou pour être au niveau du joli visage suppliant tendu vers lui.

—Et moi, je vais rester seule ici avec ton père? Ce sera bien triste.

—Vous aimez donc beaucoup la compagnie? fit le marquis, croyant détourner la conversation en plaisanterie; mais le regard découragé de Gabrielle lui fit baisser les yeux et il déposa un baiser sur la joue pâle de la jeune femme.

—Tu as pleuré? s'écria-t-il; ton visage et ton oreiller sont humides! tu as pleuré! Qui a pu te faire du chagrin, ma Gabrielle chérie?

La jeune femme n'essaya plus de se contenir, elle détourna la tête, et ses sanglots retentirent, douloureux et pressés. Le marquis l'avait prise dans ses bras, il essayait vainement de rencontrer le regard de Gabrielle, celle-ci tenait ses yeux obstinément baissés, pendant que les pleurs ruisselaient sur ses joues et sur les mains de son mari.

—Qu'as-tu? dit encore celui-ci, parle, mon enfant, que t'a-t-on fait?

—Tu le demandes! s'écria Gabrielle, arrachant la vérité de son cœur torturé, tu le demandes! Mais tu m'abandonnes, et moi, je t'aime.

Ce cri avait si bien l'accent de la passion que le marquis en fut remué jusqu'au fond de l'âme, qu'il n'avait pas méchante. Il s'efforça de prouver à sa femme qu'il était contraint par le devoir; qu'en réalité, elle jouirait beaucoup plus de sa présence qu'à Paris, où souvent ils ne se voyaient qu'à de rares intervalles, tant le tourbillon mondain leur prenait de temps; il parla de son amour, de l'enfant qui devait naître, il promit de venir souvent; il fut si éloquent, que Gabrielle, convaincue, mais non consolée, finit par lui dire:

—Eh bien! puisque c'est nécessaire, va, —mais ne m'oublie pas!

L'oublier! certes non! Le marquis était bien loin de penser à l'oublier. Une femme si belle, si aimante, si dévouée! Il partit le lendemain cependant, et rentra à Paris, où les officiers de son régiment lui donnèrent un souper splendide.

—Nous avons reconquis le marquis de Maurèze, s'écrièrent ils en chœur au moment des libations. Maurèze est à nous!

Au même moment, Gabrielle, inquiète, sentait confusément remuer en elle l'enfant de Guy. Quand elle se fut bien assurée qu'elle ne se trompait pas, elle se sentit pleine d'une joie inconnue, puis la tristesse la reprit soudain.

—Il devrait être là! se dit-elle. Pense-t-il seulement à moi?

Hélas non! le marquis, en ce moment, ne pensait point à elle.

V.

L'hiver était venu, la neige blanchissait la route qui menait à Paris, les grandes cheminées où le vent s'engouffrait en hurlant envoyaient leur fumée bleuâtre dans le ciel triste, et Gabrielle, assise à sa fenêtre, attendait la visite de son mari.

Depuis trois mois qu'elle habitait Maurèze, la jeune femme avait appris bien des choses. Elle avait appris que la pire solitude n'est point celle du couvent; que le mariage n'est pas la fête perpétuelle qu'elle avait rêvée; que l'amour d'un mari, dans le grand monde de cette époque, n'était qu'un feu de paille brillant et fugitif, et que ceux qui n'ont jamais connu la joie sont moins à plaindre que ceux qui l'ont perdue.

Gabrielle faisait ces réflexions sur elle-même, et sa tristesse augmentait à mesure que diminuait le jour blafard de décembre. Avec le jour, en effet, elle voyait disparaître l'espoir de voir son mari ce jour-là, et alors, quand le verrait-elle? Une ou deux fois déjà le marquis avait promis de venir et il ne s'était point montré; alors Gabrielle avait reçu un petit billet bien tendre, galamment tourné, mais la visite s'était fait attendre.... En serait-il de même aujourd'hui?

La maison était morne; le vieux duc n'avait pu y tenir: son Paris, et surtout son Versailles lui manquaient par trop. Un beau matin, s'excusant de ne pouvoir tenir compagnie à sa belle-fille, il avait fait atteler son carrosse, et depuis on ne l'avait point revu.

Cette absence, d'ailleurs, ne pesait guère à Gabrielle. Son beau-père lui paraissait un phénomène mystérieux et quelque peu effrayant. Qu'on pût vivre à ce point renfermé en soi-même, qu'on restât trois jours sans proférer d'autres paroles que celles d'une indispensable politesse, et qu'avec cela on ne pût exister loin de la présence d'un roi,—tout cela était par trop extraordinaire, et Gabrielle avait renoncé à le comprendre.

Cependant, à de certains jours, la pauvre petite marquise se prenait presque à regretter cette figure austère; si peu avenant qu'il fût, c'était un visage.

La jeune femme se mit alors à penser au couvent, à ce couvent qui jadis lui paraissait si noir, et qui maintenant s'illuminait de toute la lumière étincelante de la jeunesse. C'est là que Gabrielle avait été heureuse, là qu'elle avait tramé d'innocentes malices, inventé de joyeux passe-temps.... Depuis....

Quelle était loin la chambre nuptiale tendue de bleu et d'or, où la jeune marquise avait remercié Dieu avec tant d'effusion le jour de son mariage! Qu'il était loin l'époux empressé, plus amant qu'époux, pensait-elle, et c'était vrai, hélas! car il avait oublié sa femme comme on oublie une maîtresse....

A continuer.

No   LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une huîtrière ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte de fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux qui sont nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10.—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, piéges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13.—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 18 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

FRANCE, Trudelle, mercredi, 1er août.
PEREIRE, Danré, mercredi, 8 août.
CANADA, Frangeul, mercredi, 15 août.

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris)	$100
Deuxième —	65
Troisième —	35

Prix du passage pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:

Première cabine (vin compris)	$90 à $100
Deuxième —	65
Troisième —	35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérisque ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.

4 mai

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.

La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."

DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Departs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 307 Walnut Street, Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans,
A. K. MILLER & CO.,
Au No 25 de la rue Carondelet,
EDWARD A. YORKE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.

28 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer HUDSON,
E. V. Gager, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 2 Août, à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3¼ pour cent.

Passage—Cabine.........$50.
— Entrepont.........25.
— Billet d'excursion 80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.

mai—1an

ARRANGEMENT D'ETE.

Steamers portant la malle des Etats-Unis —Mandeville et la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer, CAMELIA,

Fin marcheur à basse pression, et portant la malle des Etats-Unis.

capitaine Wm. Hannover,

partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 10 heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi; le MERCREDI, à l'arrivée du train de neuf heures du matin, le VENDREDI et le SAMEDI à l'arrivée du convoi de quatre heures de l'après-midi, le soir, et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Il quittera l'Old Landing pour la Nouvelle-Orléans le MARDI et le VENDREDI à six heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Il y aura une excursion régulièrement le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de sept heures et demie, et le MERCREDI MATIN à l'arrivée du train de 9 heures. Le bateau sera de retour le soir.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du train qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyages auront lieu régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA.
2 juin—1an   Au No 20 de la rue de l'Union.

Excursion du dimanche et du mercredi.

Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville,

Le beau steamer CAMELIA.

Très fin marcheur à basse pression et portant la malle des Etats-Unis.

Capitaine HANOVER

fera des excursions régulièrement le DIMANCHE et le MERCREDI. Il partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Il sera de retour le soir même, à temps pour le train de sept heures et demie allant en ville.

Prix du passage, Une piastre, aller et retour. Restaurant à bord.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
14 mai—1an   No 20 de la rue de l'Union.

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandrie, les débarcadères de Norman, Barbin, Ware, et tous les autres ports intermédiaires de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur

NEW BART ABLE,
Capitaine E. SINNOT,
Commis GEO. C. HAMILTON,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour fret ou passage, s'adresser à ADAMS & WOLF.
2 janv—   No. 21 du Commercial Place.

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.

Voyage de retour Dimanche et Mercredi. Le bon bateau à vapeur

ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. O. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les SAMEDIS et MERCREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
No de 23 rue Bienville.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

ASSOMPTION, à la place du HENRY TETE,
Capitaine P. A. Charlet,
N., Z. Dupuis Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi, et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES, il descendra la côte le jour.

Il ira dans le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodauxville.

Pour fret et passage, s'adresser à bord et à B. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.
16 juillet—1an

REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes.
Washington, 13 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'enveloppe l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées peuvent être ou écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe, autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme auparavant,—1 cent par once ou fraction d'once.

Banque National Mutuelle

De la NOUVELLE-ORLEANS.

A la clôture des affaires, [illegible] décembre 1876.

—ACTIF—

Prêts et escomptes		$ 619,517 89
Bons des E. U. pour garantir la circulation		50,000 00
5 pour cent, fonds de rachat, avec le trésorier des E. U.		2,250 00
Change aux maison		55,026 0
Dû par des banques et banquiers		17,079 73
Immeubles, meubles, emménagements		49,826 34
Bons, actions et hypothèques		750 55
Argent dû		00
Primes sur Bons des E. U. et or		7
Billets des E. U.	120,000 00	
Espèces	40,152 26	
Billets de la Banque Nationale	15,400 00	
Circulation fractionnaire et nickels	142	
Chèques du Clearing-House et des autres banques	144,248 42	319 9 42 92
Total		1,124,380 80

PASSIF

Capital payé	300,000 00
Excédant de fonds	109,870 8
Billets de banque nationales en circulation	45,700 00
Dépôts individuels	626,256 26
Dû aux banques et aux banquiers	5,457 87
Dividendes No 1 à non payés	863 25
Dividende No 6 à 4, etc, maintenant déclaré	12,000 00
Balance à profits non-divisés	11,912 8
Total	1,124,380 80

JOSEPH MITCHEL,
Caissier Mutual National Bank.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier l'automne prochain comme ci-dessous—

De Brême		De la Nlle-Orléans
Hannover...	12 sept.	environ 14 oct.
Frankfurt...	10 oct.	11 nov.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Hâvre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nlle-Orléans;

Chambre........$150 en or, Entrepont.......$36, n or

De la Nlle-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême;

Chambres.....$150 en or, Entrepont.....$46 en or,

De la Nouvelle-Orléans à la Havane;

Chambres.....$35 en or, Entrepont.....$15 en or.

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nlle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
19 juin   No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nlle-Orléans. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 3 heures sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,
Surintendant.

4460—

Pour le Lac.

Bureaux du New Orleans City Railroad Company.—Au (No. 124 de la rue du Canal.

—Nouvelle-Orléans, 22 mai 1877.—Jusqu'à nouvel ordre les trains partiront de la ville, pour le Lac, toutes les heures, de 7 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, et toutes les demi heures de 3 heures de l'après-midi à 8 heures du soir. Le dernier train partira du Lac à 10 heures du soir.

25 mai—   C. O. LEWIS, Secrétaire.

Chemin de fer Pontchartrain.

Dépôt au pied des Champs-Elysées, près la Levée, 3e District.

Excursions au Lac, aller et retour, 20 cents.

Pour enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.

6 heures.......A. M.	7 heures.......A. M.
7½ heures.......A. M.	8½ heures.......A. M.
9 heures.......A. M.	10 heures.......A. M.
10½ heures.......A. M.	11½ heures.......A. M.
Midi	1½ heures.......P. M.
2 heures.......P. M.	2½ heures.......P. M.
3 heures.......P. M.	3½ heures.......P. M.
4 heures.......P. M.	4½ heures.......P. M.
5 heures.......P. M.	5½ heures.......P. M.
6 heures.......P. M.	6½ heures.......P. M.
7 heures.......P. M.	7½ heures.......P. M.
8 heures.......P. M.	8½ heures.......P. M.
9 heures.......P. M.	9½ heures.......P. M.
10 heures.......P. M.	10½ heures.......P. M.

Les trains partiront comme suit:

Les dimanches les trains partiront toutes les demi heures à partir de 2 h. P. M.

Les Dimanches, il partira un train à cinq heures du matin pour l'agrément des amateurs de pêche, chasse, etc.

Les passagers devant s'arrêter à Gentilly en avertiront le conducteur avant le départ du train.

1er Avril—6m   D. B. ROBINSON, receveur.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.		Arrive.	
Express	6:45 A. M.	Express	1:25 A. M.
Express	5:00 P. M.	Express	9:55 P. M.
Train d'agrément	3:15 P. M.	Train d'agrément	9:20 A. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville et St Louis sans changement de voiture, et jusqu'à New York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. B. ROBINSON
Surintendant.

21 nov—

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART		ARRIVE	
Express	6:45 A. M.	Express	1:25 A. M.
Express	5:00 P. M.	Express	9:55 P. M.
Coast Train	3:15 P. M.	Coast Train	9:20 A. M.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville and St Louis, without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent,   1er juin

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DÉPARTS		ARRIVÉES	
Express No 1	5:30 P. M.	Express No 2	10:30 A. M.
Express No 3	6:15 A. M.	Express No 4	8:15 P. M.

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN PALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee, ce qui permet aux voyageurs en destination de St. Louis de s'y rendre sans quitter le train. On ne change qu'une fois pour New York et les villes de l'Est.

Le train de vendredi soir ne se relie pas à Du Quoin pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nlle-Orléans et McComb City partent de la Nlle-Orléans à 3h.30m P. M., le samedi, et à 7 h. 30 le dimanche. Ils arriveront à 9 h 15 m A. M. et à 9 h 50 P. M., le dimanche, et à 9 h 30 m A M le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. FROST, V. P. & G. M.   14 jv. 75

Great Jackson Route.

New Orleans, St. Louis & Chicago Rail Road Line.

Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:—

DEPART.		ARRIVE.	
Express No 1	5:30 PM	Express No 2	10:30 AM
Express No 3	6:15 AM	Express No 4	8:15 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at DuQuoin for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leaves New Orleans 3:30 PM Saturday, and 7:30 A M Sunday.

Arrives to New Orleans at 9:50 PM Sunday, and 9:30 AM Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. CLARKE, V. P & G. M.   ja'y 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

[illegible]

GEO. PANDELY,
Surintendant.

[illegible]

Firemen's Insurance Company of New Orleans.

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

Gains	$117,712 86
Pertes payées	31,045 34
Bénéfice net	47,406 17

Nlle-Orléans, 17 janvier 1877.

AUJOURD'HUI à une réunion des directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants qui proviennent des bénéfices de l'année expirée le 31 décembre 1876—savoir:

Dix pour cent (10 o[o) d'intérêt annuel du capital payé;

Cinq pour cent (5 o[o) à porter au crédit de la réserve, conformément à la sec. 4 de l'art. VIII de la charte;

Dix pour cent (10 o[o) à porter au crédit de la Société de Charité des Pompiers de la Nlle-Orléans, pour le soutien des veuves et des orphelins et le système général de secours de la dite société, conformément à la sec. 4 de l'art. VIII de la charte;

Cinq pour cent (5 o[o) de dividende d'intérêt du capital payé;

Vingt-cinq pour cent (25 o[o) de dividende aux assureurs participants.

Tous les dividendes déclarés aux actionnaires devront être portés au crédit des billets d'actions, conformément à la sec. 5 de l'art. VIII de la charte. Des certificats de ces dividendes seront émis à la date du 10 janvier 1877. Les dividendes aux assureurs (non aux actionnaires) seront payés sur demande. Les actionnaires peuvent obtenir, aux bureaux de la compagnie, des tableaux détaillés, imprimés.

I. N. MARKS, président,
T. PRUDHOMME, vice-président.
R. H. BERNIER, secrétaire.

DIRECTEURS:

JACOB ALEXANDER,	E. S. LEVY,
LEON BERTOLI,	I. N. MARKS,
H. H. BIARHOST,	T. PRUDHOMME,
B. B. CALLA,	C. SPORL,
JOHN FITZPATRICK,	WASH. MARKS,
C. TAYLOR GAUCHE,	OTTO PEANAN,
CHAS. HEBARD,	GEO. WATERS,
J. H. ISAACSON,	LOUIS A. WILTZ,
A. F. KIP,	

19 janv—1

ASSURANCES.

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA

Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie	$188,068 51		
Primes maritimes	29,315 95		
Primes de rivières	81,924 35		
		$299,308 81	
Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues		228,235 15	
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:			
Pertes d'incendie	$67,335 60		
Pertes maritimes	7,285 41		
Pertes de rivières	25,510 20		
		$100,131 21	
Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc.	$51,992 56		
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc.	11,766 72		
		$40,125 86	$140,257 07
Profits bruts			$87,978 0

Dont $65,567 35 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets à recevoir	$68,648 38	
Prêts sur bons et sur hypothèques	55,943 33	
		24,591 70
Prêts remboursables sur demande	$74,554 15	
Argent	63,846 71	
		$138,400 86
Bons de ville		72,055 00
Actions de banque et autres		73,415 63
Propriétés foncières		129,544 66
Primes en voie de collection et suspense account		33,415 94
Total de l'actif		$581,423 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19ème jour de mai 1877.

W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Andrew Stewart,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forcheimer,	Wm H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno K. King,	Henry M. Preston

22 mai—

Onzième état annuel —DU—

Factors' and Traders' Insurance Company.

37.........Rue Carondelet.........37

Nlle-Orléans, 17 mai 1877.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:			
Sur risques d'incendie	$329,593 60		
Sur risques de rivières	200,960 76		
Sur risques de mer	37,222 21	$567,767 19	
En moins:			
Primes non expirées, 1877	89,330 00		
Primes remboursées	9,487 27	98,815 2	
Montant net des primes		$468,951 92	
Pertes payées, savoir:			
Sur risques d'incendie	$100,297 27		
de rivières	104,669		
de mer	34,708 97	,675 72	
Réassurance	21,194 01		
Réfaction (rebate)	11,746 72		
Taxes et licences de l'Etat et de la ville	25,122 70		
Bureau d'assureurs de la Nlle-Orléans	8,823 60		
Dépenses générales brutes	89,549 44	356,412 27	
Balance		$112,539 65	
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus		88,603 30	
		$201,142 95	
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, actuellement		100,000 00	
Bénéfice net		$101,142 95	
Réserve pour couvrir les pertes		23,000 00	
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77		$78,142 95	

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$319,082 46
Comptes en voie de recouvrement	81,114 11
Effets à recevoir, en garantie	466,537 60
Effets à recevoir pour primes	26,013 79
Actions de banques et autres actions	202,528 16
Bons de ville, d'Etat et autres bons	148,122 22
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans	2,800 00
Propriétés foncières	77,010 21
Total	$1,282,908 66

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 19 mai 1877.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000), et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($389,558 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble,	T. Lytt. Lyon,
John Caffe,	Samuel H. Boyd,
Richard Milliken,	Joseph McElroy,
J. I. Warren,	W. J. Behan,
R. T. Buchner,	S. P. Eshleman,
Sam'l Friedlander,	Wm. C. Black,
A. A. Yates,	Charles Chaffe,
John I. Adams,	L. C. Jurey,
Isaac Scherck,	Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley,	C. J. Leeds,
A. H. May,	A. T. Janin,
S. H. Snowden,	Jos. Rowling,
A. M. Bickham.	22 mai—1mois

ETAT DE SITUATION

DE LA

Banque des Citoyens de la Louisiane.

CAPITAL ACTIF.

A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$ 914,797 14	
Propriétés foncières (valeur actuelle)	347,677 44	
Dette suspendue (valeur actuelle)	155,916 64	
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 @ 60 c.)	120,000 00	
Autres bons et actions	41,424 94	
Département des actions hypothécaires	776,230 18	
Change étranger et change américain	$227,244 73	
Monnaie courante et espèces	906,841 41	
	1,134,086 14	
		12,490,198 66

PASSIF

Dû aux déposants	$1,641,229 29	
Dû à des banques et à des banquiers	181,355 53	
Dividendes non payés	914 00	
	1,823,498 82	
Profits et pertes	$ 166,691 64	
Capital	1,500,000 00	
	$1,666,691 64	
		$2,490,19 46

Mtiev—   JAS. J. TARLETON, Caissier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI — DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque de l'Etat, au No 33 de la rue du Camp.

Hon. JEFFERSON DAVIS, Président.
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président.
W. C. BLACK, Second Vice-Président.
S. H. KENNEDY, Trésorier.
C. H. FENNER, Avocat.
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

—DIRECTEURS.—

Cyrus Bussey,	E. B. Wheelock,
W. C. Black,	Scott McGehee,
Thomas A. Adams,	Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy,	Louis A. Wiltz,
J. R. Hood,	A. J. Gomila,
Adam Thomson,	W. B. Lyman,
Chas. Chaffe,	R. C. Palmer.

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Custom house streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

GEO. J. DUFOUR,
[illegible]

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No. 14, de la rue Carondelet.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1876.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée le 31 août 1876.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie	$111,953 66		
Reçu pour primes de rivière	97,889 35		
Reçu pour primes de mer	12,894 68		
Primes non expirées le 31 août 1875	42,920 00		
		$326,157	
A déduire:			
Primes non expirées le 31 août 1876	40,000 00		
Primes remboursées	2,871 23		
		43,871 88	
Montant net des primes			$183,286 2
En moins:			
Pertes par le feu	$22,132 97		
Pertes sur les rivières	25,840 66		
Pertes sur mer	2,525 73		
Pertes non encore réglées	5,000 00		
		$55,498 38	
Réassurances	16,595 90		
Réfaction (rebate) de 15 pour cent	5,279 56		
Taxes et licences	6,000 25		
Dépenses du bureau du Board des Assureurs	30,157 25		
Profits et Pertes	5,462 77		
	86,825 83		
En moins—l'intérêt	34,969 89	$21,855 94	$87,154 76
Bénéfice net			$96,131 52

ACTIF.

Effets à recevoir pour primes et prêts sur garantie		$46,986 07
En caisse		14,277 08
Primes en voie de recouvrement		13,556 49
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc	$73,208 79	
En moins—la baisse des valeurs	15,000 00	58,208 79
Propriétés foncières		5,000 00
Billets par actions		101,996 86
Total		$259,119 18

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN,
Président.
JAMES A. WHITE,
Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Ville de la Nlle-Orléans,

Juré, sous serment, pardevant moi, notaire public, ce 27 septembre 1876.

EDGAR GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annuelle le 29 courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1/2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 22 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $15,556 pour le casuel.

DIRECTEURS.

A. J. Aiken,	G. P. Harrison,
S. B. Autey,	David Hadden,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Braselman,	H. J. Mullan,
W. T. Blakemore,	John Myers,
E. B. Briggs,	Edward Nalle,
Sam'l Boyd,	M. Pfeifer,
C. H. C. Brown,	Edward C. Payne,
John D. Cobb,	Geo. W. Sentell,
J. E. Campbell,	W. B. Thompson,
W. L. Cushing,	Frederick Wing,
Temple S. Coons,	C. W. Wood,
Benjamin Gerson,	T. S. Waterman,
P. G. Gilbert,	Lloyd R. Coleman,
	J. Davidson Hill,

1er octobre—1m

Commercial Insurance Company of New-Orleans.

Au No 120 de la rue de la Commune.

DIXIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année, expirée le 31 mars 1876.			
Feu	$52,233 97		
Mer	6,460 75		
Rivières	57,348 44	$117,022 36	
Plus—Risques non expirés le 31 mars 1875		17,200 00	$134,22 3
Payé—			
Pertes par le feu	$22,041 98		
sur mer	86 97		
sur les rivières	57,031 46	$79,160 41	
Réfaction (rebate)		16,168 08	
Réassurances, taxes, moins loyer, dépenses casuelles, frais, profits et pertes, intérêts		28,278 08	$122,657 13
Réservé pour primes non expirées			11,578 12

ACTIF

Effets à recevoir	$272,928 83
Mobilier	4,922 93
Actions Harbour Boat	2,250 00
Actions de banques et de compagnies d'assurance	7,637 73
Bons de la ville	1,120 00
En suspend	960 36
Comptes à recouvrer	15,790 42
En caisse	4,872 56
	$306,826 56

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

L. H. OGLESBY,
Président.
WALTER HUNTINGTON,
Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé, sous serment, par devant moi, ce mars 1876.

EDWARD IVY,
Notaire Public.

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: No 46 de la rue Decatur.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de la Charte, la Société du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses opérations pour l'année expirée le 30 septembre 1876—fin de la cinquième année fiscale.

Total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876			1868 08
Montant d'actions payées en partie et forfaites en faveur de la Compagnie, conformément à une résolution des Directeurs			2219 00
Intérêt du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876			6742 18
Intérêt compris dans les billets hypothécaires payés en actions de la Société, du 21 août 1876 au 30 sept 1876			4629 74
Balance de l'année dernière, au crédit des profits et pertes			112 94
Dépenses générales, taxes, loyer, etc., du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876	8008 48		
Escompte de billets payés avant l'échéance	865 00		
Intérêt déduit du coût de propriétés saisies par la Société	2418 34		
Montant déduit d'installation	500 00		
Commission	241 00		
Terrain No 3, montant perdu sur la vente	282 92		
do No 4,	282 92		
Propriété foncière No 1, do	122 42		
do 5, do	860 86		
do 10, do	1009 20		
do 12, do	244 28½		
do 15, do	183 84		
Annotation du contrat No 54 au bureau des hypothèques	3 00		
	12933 17¾		
Bénéfice net, porté au crédit du capital réservé	1738 77¾		
	14670 94¾	14670 94¾	

L'actif de la Société est comme suit:

AOTIF.

Billets payables tous les mois garantis par hypothèque et privilége de vendeur	35681	9¾
Encaisse: Propriétés foncières	6644	71
Balance en banque	33	77
Monnaie courante des Etats-Unis	486	71
Divers débiteurs	470	48
Installations	893	21
	500 00	44490 23¾

PASSIF

Actions payées en plein	28000 00	
Scrip	2170 00	
Dividende non réclamé	72 06	
Effets payables	537 50	
Divers créanciers	798 96	
Surplus de l'actif	2618 77¾	44490 23¾

Nous soussignés, jurons solennellement que le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 14 octobre A. D. 1876.

G. LEGARDEUR, Jr.,
Notaire Public.

17 oct—1m Mar18

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président.
P. IRWIN, vice-président.
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains	$313,424
Pertes payées	74,741
Bénéfice net	68,439

A une élection qui a eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année courante:

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Gardner,
William Hart,	Emile Gauche,
Davis Jackson,	John H. Hanna,
	P. J. Gasquet,

Et, le 8 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 15 pour cent d'intérêt provenant au bénéfice net des douze derniers mois: un dividende de 6 pour cent sur le capital payé et un dividende de 30 p. c. cent sur les primes payées par les actionnaires qui fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payées en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Nlle-Orléans, 12 mai 1877. [illegible]

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL —DU— Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)

Pour l'année expirée le 14 juin 1876.

En caisse le 10 juin 1875				$2,779 11
Reçu dans l'année, pour quotités				1,704
" " " pour initiations				15
" " " pour intérêts sur les dépôts				123 14
				$4,621 25
—Déboursements dans la même période.—				
Secours aux malades		$ 311		
Salaire du portier		82 50		
Frais d'impression		68		
Commission du percepteur		189		
Comptes de gaz, &c.				
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel	$599 67			
Et un depuis	557 53	1,157	1,73 7	
En caisse actuellement				$2,896 58
Nous avons perçu, depuis notre organisation (en juin 1872) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts			$10,418 25	
Et avons payé pour loyer de la salle, la première année		$646		
Pour le mobilier		256 66		
"" impressions, commissions, salaire de portier, &c., &c.		926 90		
		1,925 55	10,418 25	2,896 8
Payé pour secours aux malades		723		
Payé à la mort de membres		4,859 20	7,522 75	
				$2,896 58
Nombre de membres actifs inscrits sur la liste le 10 juin 1875		54		
Admis depuis lors		3		
			57 membres.	
Démissionnaires		5		
Morts				
Expulsé		1	7	
Actuellement sur la liste			50 membres.	

—OFFICIERS—

AUG. SALAUN, président.
BENJ. FLORANCE, vice-président,
A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier,
EUGENE F. GARCIA,
P. O. KORNBECK,
L. SERE,
PAUL BLANC,
J. K. GASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. E. FORSTALL,
L. CUCULLU.

Conseil d'Administration.

19 juin—1l

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875			$1,781 12
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875			3,346
Dépenses générales, taxes, loyers, etc., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$4,426 86		
Escompte de billets payés avant l'échéance		71	
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière		4	
Bénéfice net			
		$7,127 06	$7,127

L'actif suit:		
Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilége de vendeur		$34,206 77¾
Propriétés foncières		5,666 22
Comptant à la banque nationale de l'Etat	$1,461 6	
Currency des Etats-Unis	144 26	1,618 67¾
Effets à recevoir		7 160 10
Divers débiteurs		590 77
Installations		1,000 00
Intérêt courant		156 85
		186,172
Actions payées en plein		73,150 00
Actions payées en partie		3,792 60
Scrip		4,530 00
Dividende No 1 non réclamé		137 30
Effets à payer		400 00
Divers créanciers		402 76
Surplus de l'actif		14,478 186,172

Nous soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ,
Président.
A. SAULET,
Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR, Jr.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale!

Primes reçues		$151,130 77
Primes par incendies sur mer et rivières payées		34,847 88
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc.		
		124,281
		$53,112 1
Total de l'actif		$794,012

DECLARE

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	E. Enis,	Louis Schneider
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. E. Schmidt,
M. A. Baumgar,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
	E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	R. Eicke,	S. I. Nantz,
J. H. Schwarz,	Chas. K. Fried,	H. Pelmann,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert
X. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Roder,
F. Wittermann		

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYE......$500,000.

EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes expirées, escompte et intérêt		$ 407,956 80
Pertes, dépenses, taxes, etc	$ 277,207 94	
Réserve pour $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent	59,547 47	$336,755 41
Bénéfice net		$ 71,203 89
Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, au comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir		$398,599 78
En caisse et primes en devoir de recouvrement		156,698 43
		$555,298 21

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an et, sur les polices participantes, vingt pour cent payables comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 52 de la rue du Camp.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	D. A. CHAFFRAIX,
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	L. ALOUS,
CHAS. MACREADY,	SCOTT MCGEHEE,
W. E. SEYMOUR,	GEO. JONAS,
JESSE S. FLOWER,	D. FATJO,
J. WEIS,	J. L. AIREY,
B. W. TAYLOR,	R. E. CRAIG,
O. MORIS,	SAM'L L. BOYD.

Société d'assistance mutuelle des garçons restaurateurs, incorporée le 25 octobre 1872.

Rapport du Comité d'Administration et des Finances, approuvé à la séance du 7 mars:

Après déduction des dépenses jusqu'à ce jour:

En caisse		$229 16
En banque		999 95
Reconnaissances:		
Un billet dû à la Société	$24 00	
Quotités dues jusqu'au 1er avril	30 00	
Propriété du tombeau et immeubles	450 00	$506 00
Total		$1,735 15

Etat actuel de la société:—Membres actifs, 29 —Membres honoraires, 24—Rayés 10—Décédés 3.

Officiers pour l'an 1877.

Président—PAUL ROQUES.
Vice-Président—M. PIZZINI.
Secrétaire—ERNEST DOMERGUE.
Assistant-secrétaire—LEON PETIT.
Trésorier—M. VANDERBANK.
Par ordre du Président,
ERNEST DOMERGUE, Secrétaire.

A une séance extraordinaire, la motion a été faite et adoptée à l'unanimité pour admettre les BARKEEPERS qui désirent s'adjoindre à la Société en se conformant à la constitution et aux règlements. Une entrée motion a été adoptée fixant à cinq piastres le contingent à payer pour l'admission. MM. les garçons restaurateurs et barkeepers sont invités à faire leur demande pour admission.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Président coin Conti et Bourbon.

23 mars—6

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIBET, PUBLISHERS.

OFFICE—No. 73 CHARTRES STREET

TERMS

Rates of subscription—Daily, per annum, $16; half-yearly, $8; quarterly, $4 $6.

Price of the Paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $5; half-yearly $1 50 quarterly, $1 25, Single copy, 10 cts

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers, NEW ORLEANS, CORTES, HUDSON, KNICKERBOCKER,

The steamship HUDSON,
Gager, commander,

will leave her wharf, foot of Toulouse street, Thursday, August 2, at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3¼ per cent.

Cabin Passage $50.
Steerage — 25.
Excursion tickets 80.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN HAVRE taken by this line, and through Bill lading given for the same.

For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON,
41 Carondelet Street.

my 4—1y

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY,

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th April 1877:

Fire premiums	$188,068 51		
Marine premiums	29,315 95		
River premiums	81,924 35		
		$ 299,308 81	
Earned premiums, less re-insurance and return premiums		228,235	
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:			
Fire losses	$67,335 60		
Marine losses	7,285 41		
River losses	25,510 20		
		$100,121 21	
Taxes, expenses, discount in lieu of participation, &c.	$51,892 55		
Less rents, salvage savings, etc	11766 72		
		$40,125 86	$140,257 07
Gross profits			$ 87,978 06

Of which $56,587 35 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets.

The Company have the following assets—

Bills receivable	$68,648 38	
Loans on Bond and Mortgage	55,943 33	
		$ 24,591 70
Loan on Call	$74,554 15	
Cash	63,846 71	
		$ 138,400 86
City Bonds		72,055 00
Bank and other Stocks		63,415 63
Real Estate		129,644 66
Premiums in Course of collection and Suspense Account		33,415 94
Total asset		$581,423 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.

W. B. KLEINPETER,
Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital Stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT. in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Andrew Stewart,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edw'd J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forcheimer,	Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edw'd Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno K. King,	Henry M. Preston.

22 mai—

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company,

Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums		$325,379 12
Marine premiums		63,924 91
River premiums		36,280 56
Total amount of premiums		$425,584 59
Less unearned and return premiums		96,785 94
Net earned premiums		$332,781 65
Add interest and discount		24,647 37
		$358,429 02
Deduct—		
Fire losses	$99,452 74	
Marine losses	32,182 50	
River losses	24,746 50	
Net losses	$156,262 44	
Reinsurance	$15,537 05	
Rebate	46,452 15	
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes	52,820 30	
		117,609 65
		$304,272 09
Reserve for unsettled claims		25,000 00
		$329,272
Net profits for 1876		$29,156 93

ASSETS OF THE COMPANY

Valued at their cash market value

Real estate	$118,162 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks	155,300 9
Bills receivable (premiums)	11,758 24
First mortgage notes and pledge notes	192,760 06
Cash in bank	96,975 89
Premiums in course of collection	47,253 9c
Amounts due by insurance companies	5,207 82
	$574,415 63

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.

W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHREIBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 17th day of January, A. D. 1877.

JOHN L. LARESCHE,
Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.

J. W. HINCKS, Secretary.

January 15, 1877.

DIRECTORS.

Ernest Merilh,	H. Gally,
Charles Lafitte,	Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldigé,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Ponta,
A. Schreiber,	J. Tuyes,

jany 19—

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.,

A la clôture des affaires du jeudi 22 mars 1877.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$ 775,341 81
Actions, bons et hypothèques		236,109 09
Propriétés foncières		52,000 00
Caveaux des safe deposits		50,000 00
Dépenses et taxes payées		6,230 00
Dû par des banques et des banquiers éloignés		4,740 78
Change américain		64,668 82
Exchange pour le Clearing House	$51,694 33	
Or	11,154 50	
Papier-monnaie	162,111 50	224,960 33
		1,411,045 06

PASSIF.

Capital nouveau	$250,000	
do ancien	150,000	500,000 00
Surplus		10,000 00
D'autres bénéfices non-partagés		10,842 20
Dû à des banques et des banquiers éloignés		97,984 5
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande)		445,592 30
do (département des épargnes)		304,292 75
Certificats dits time certificates		38,331 00
		1,411,045 06

Je certifie que le tableau qui précède est exact.

J. S. WALTON,
Caissier.

ASSURANCES.

Merchant's Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.

104.........CANAL STREET.........104

ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—

On Fire Risk		[illegible]
On Marine Risks		[illegible]
On River Risks		[illegible]
Total Premiums		[illegible]
Less Unearned Premiums		[illegible]
Net Earned Premiums 31st May, 1877		[illegible]
Losses paid:		
On Fire Risks	$117,[illegible]	
On Marine Risks	[illegible]	
On River Risks	[illegible]	
Taxes and expenses, less interest	[illegible]	
Reinsurances and return Premiums	[illegible]	[illegible]
Profit		[illegible]
The Company have the following assets—		
Real Estate		[illegible]
City Bonds		[illegible]
Bank, Railroad and other Stocks and		
Mortgage Bonds		[illegible]
Notes secured by mortgage		[illegible]
Notes secured by pledge		[illegible]
Bills receivable		[illegible]
Premium in course of collection		[illegible]
Cash on hand		[illegible]
		[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on annual interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	D. FATJO,
HY. BEEBE,	P. FOURCHY,
M. W. SMITH,	J. J. FERNAN
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
	CHAS. LAFITTE.

8 juin

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 103 rue du Canal.

SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 Janvier 1877.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le décembre 1876.

Primes sur les risques de feu	$325,340 0		
Primes sur les risques de mer	62,479 75		
Primes sur les risques de rivières	34,[illegible]		
Total des Primes		$422,[illegible] 77	
En moins:			
Primes sur risques non expirés	$107,[illegible]		
Primes remboursées	[illegible]		
		109,[illegible]	
Primes nettes acquises			[illegible]
A ajouter:			
Intérêts	[illegible]		
Profits et pertes	[illegible]		
Pertes payées			
Sur les risques du feu	$ 97,74[illegible]		
Sur les risques de mer	[illegible]		
Sur les risques de rivière	[illegible]		
Pertes en litige	[illegible]		
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	[illegible]		
Réassurances			
Réfaction (rebate)			
Commissions d'agences			
Dépenses d'agences			
Taxes et licenses			
Dépenses de bureau			
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c.			
Bénéfice net			

ACTIF.

Dépôt au Germania National Bank.
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe
Certificats de dépôt et de dette du New Orleans National Banking Association
Effets à recevoir pour primes
Prêts sur hypothèques
Prêts sur nantissement
Effets à recevoir
Bons
Actions
Primes en voie de recouvrement
Propriétés foncières
Dû par divers
Bons des Etats-Unis
Total

PASSIF.

Capital payé en plein (actions $25)
Effets à payer
Dividendes non réclamés
Primes sur risques non expirés
Pertes non réglées
Dû à divers
Fonds de réserve
Surplus

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public.

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876 sur le capital de $30 par actions.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

A J GOMILA,	PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM,	E M SCOTT,
J B CAMORS,	HENRY NORMAN,
I K SMALL,	WM A BELL,
J PLAISENT,	JOHN DYMOND,
L J WEBSTER,	M MUSSON.

17 janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

VINGTIEME ÉTAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publiée conformément à la charte.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:

Primes d'incendie
Primes de rivières
Primes de mer
Moins primes rendues
Pertes payées pendant l'année:
Pertes de feu
Pertes de rivières
Pertes maritimes
Réassurances
Loyer
Taxes
Escompte (Rebate)
Dépenses, moins escompte et intérêt
Réservé pour risques non terminés
Actif de la Compagnie:
Prêts garantis par nantissement
Prêts garantis par hypothèque
Billets à recevoir pour primes
Stock, bons et autres effets
Propriété foncière
Primes en voie de collection
Argent en caisse

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé et juré devant moi, ce 16me jour de mai 1877.

JAS. FAHEY, Notaire.

—Directeurs—

V. MAIGNAN,	H. GALLY,
A. BONNECAZE,	J. HAYLE,
E. SALOY,	A. E. BROUSSEAU,
H. LABASSE,	L. D. SARPY,
	A. CHIAPELLA.

14 mai—4m

Hibernia National Bank.—Nlle-Orléans 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Poitraine et R. A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM John L. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart et Adam Thomson ont été élus pour l'année courante.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président. Unanimité.

Le directeur est maintenant composé comme suit:

I. C. MORRIS,	JOHN L. ADAMS,
EMILE GAUCHE,	P. IRWIN,
DREW STEWART,	THOS. SMITH,
	ADAM THOMSON,
	[illegible]